



Dispositif de sécurité des piscines privées

Vérfié le 12 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les piscines privées à usage individuel ou collectif doivent être équipées d'un dispositif de sécurité pour prévenir les risques de noyade, notamment de jeunes enfants. Le dispositif doit respecter certaines normes. En cas de non-respect, vous vous exposez à une amende. Les piscines posées sur le sol, gonflables ou démontables ne sont pas concernées.

Piscines concernées


Si vous êtes propriétaire d'une piscine privée à usage individuel ou collectif (piscine familiale ou réservée à des résidents, piscine d'hôtel, de camping, de gîte rural...) dont le bassin est totalement ou partiellement enterré, vous devez installer au moins l'un des équipements suivants :

- Barrière de protection
- Système d'alarme sonore (*alarme d'immersion* informant de la chute d'un enfant dans l'eau ou *alarme périmétrique* informant de l'approche d'un enfant du bassin)
- Couverture de sécurité (bâche)
- Abri de type véranda qui recouvre intégralement le bassin

Les piscines posées sur le sol, gonflables ou démontables ne sont pas concernées par cette obligation.

Il est recommandé d'installer votre barrière de protection à environ 1 mètre de distance de votre piscine.

Choix de l'équipement

Votre équipement doit être conforme aux [normes de l'Association française de normalisation \(Afnor\)](https://normalisation.afnor.org/thematiques/piscines-privées/)  (<https://normalisation.afnor.org/thematiques/piscines-privées/>).

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Barrière de protection

Elle doit respecter la norme NF P90-306.

Système d'alarme

Il doit respecter la norme NF P90-307.

Couverture de sécurité

Elle doit respecter la norme NF P90-308.

Abri

Il doit respecter la norme NF P90-309.

Installation de l'équipement

Le dispositif de sécurité peut être installé par vous-même ou par le vendeur ou installateur de votre choix.

Le vendeur ou l'installateur doit vous fournir une note technique d'information indiquant les éléments suivants :

- Caractéristiques et conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité choisi
- Mesures générales de prévention et de recommandation pour éviter les risques de noyade

Sanction

À l'égard du propriétaire

Si votre piscine n'est pas équipée d'un dispositif de sécurité, vous vous exposez à une amende de 45 000 €.

À l'égard du vendeur ou de l'installateur

Si la note technique n'est pas fournie, le vendeur ou l'installateur s'expose à une amende de 45 000 €.

- Code de la construction et de l'habitation : article L134-10 [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041566140) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041566140)
Obligation d'installation d'un dispositif de sécurité
- Code de la construction et de l'habitation : articles D128-1 à D128-4 [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006160492/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006160492/>)
Modes d'installation du dispositif de sécurité (article D128-4)
- Code de la construction et de l'habitation : article L183-13 [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041570621/) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041570621/)
Sanctions pénales

Pour en savoir plus

- Sécurité des piscines privées [✉](https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines) (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines>)
Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
- Sécurité des piscines (normes Afnor) [✉](https://normalisation.afnor.org/thematiques/piscines-privées/) (<https://normalisation.afnor.org/thematiques/piscines-privées/>)
Association française de normalisation (Afnor)

COMMENT FAIRE SI...

- J'achète un logement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)